

Grève des débardeurs

niers prendre des grains pour servir leur clients. Encore une fois, c'est Ponce Pilate qui s'en lave les mains. On le sait. Il faut avoir le courage de le dire à la face de toute la population, surtout à la face de celle de l'Est et de la province de Québec.

Je souhaite sincèrement que la situation présente, ajoutée à toutes celles que l'on vient de connaître depuis quelques mois et quelques années, serve de leçon et que le gouvernement passe à l'action dans le domaine du travail.

Si l'on doit encore passer une loi d'exception pour que ces personnes entrent au travail, faisons-le. Cependant, que ce soit la dernière fois. Je constate que l'honorable député de Trois-Rivières (M. Lajoie), pas ses gestes, semble être au courant de la chose. Depuis que je suis ici au Parlement, cela fait cinq ou six fois qu'on revient, on est revenu même un été au mois de juillet pour adopter des lois spéciales, parce qu'on ne pouvait pas s'entendre entre employeurs et employés. Je comprends que c'est parce que le coût de la vie augmente de façon énorme, et que cela est l'inflation. Je crois qu'il faudrait une fois pour toutes que le ministère du Travail fédéral, avec les ministres du Travail des provinces, s'entendent pour faire une loi-cadre afin de mettre fin à ces grèves-là.

Il faut une fois pour toutes que le gouvernement trouve une solution permanente à tous ces conflits qui se multiplient et qui affaiblissent de plus en plus notre économie. Sans compter que cela ne règle rien puisque c'est toujours à recommencer! Nous traversons des années de plus en plus difficiles et, à mon sens, nous avons le devoir de concentrer nos efforts à chercher ces mécanismes nouveaux adaptés spécialement à cette époque où notre économie est continuellement bouleversée. Je dirais même que le droit de grève devrait, dans les faits, être considéré comme dépassé actuellement, puisqu'il n'apporte plus les résultats escomptés.

● (2230)

Ce sont ces points qui m'apparaissent d'une importance capitale dans le présent débat, monsieur le président. Je considère en effet que l'on doit s'assurer à tout prix, que les agriculteurs doivent immédiatement avoir la garantie de pouvoir se procurer l'alimentation nécessaire pour leur bétail. Par ailleurs, je demande à la Chambre de se pencher en même temps sur l'établissement de nouvelles règles de jeu dans le monde du travail, pour cesser une fois pour toutes d'avoir à agir en multipliant les lois d'exception.

M. Léopold Corriveau (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): Monsieur le président, permettez-moi premièrement de vous dire que je suis heureux d'avoir l'occasion de m'adresser à la Chambre sur ce sujet.

Je voudrais signaler à certains députés de l'opposition, qui ont mentionné le fait que le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) n'était pas ici ce soir, que nous avons un ministre de l'Agriculture très actif et qui veut bien défendre les intérêts des agriculteurs. C'est pour toutes ces raisons que ce soir le ministre de l'Agriculture n'est pas à la Chambre pour participer au débat d'urgence.

Comme certains le savent, le ministre avait déjà un engagement pour rencontrer dans l'Est de l'Ontario un groupe de producteurs et, en même temps, assister à un colloque de consommateurs. Nécessairement, quand on parle d'agriculture, il faut parler aussi de consommation, et je pense que le ministre de l'Agriculture en est bien conscient.

[M. Beaudoin.]

Monsieur le président, plusieurs exagérations et demi-vérités ont été énoncées depuis le début de la grève des débardeurs dans la province de Québec. Comme secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture, j'aimerais donner la réplique à ces remarques et, par le fait même, faire voir cette situation sous son vrai jour.

Lorsqu'il est devenu apparent qu'une grève était imminente, le ministre alerta immédiatement ses préposés et fonctionnaires et leur demanda de le tenir informé des moindres développements qui se déroulaient dans les ports de l'Est du pays, surtout dans ceux du Québec.

Comme la plupart des députés le savent, l'Office canadien des provendes a la responsabilité de maintenir un approvisionnement suffisant de grains de provende dans l'Est du Canada et dans la Colombie-Britannique. Malheureusement, nous avons eu cinq grèves dans l'espace d'un an. Je vois des députés, tels que celui de Joliette (M. La Salle) et surtout celui de Richmond (M. Beaudoin) venir ce soir nous dire qu'il faudrait voter des lois d'exception pour forcer le retour au travail des débardeurs alors que dimanche dernier, dans un congrès, qui semblait être un mini-congrès national, dans ma région et dans ma ville, on est venu à la radio conseiller aux grévistes de l'amiante de continuer la grève, pour faire valoir leurs revendications et gagner de meilleurs salaires.

Je pense que le député de Richmond devrait s'attendre que les mineurs de l'amiante ne soient pas tous des «nonos». On ne peut pas jouer sur tous les tableaux, c'est-à-dire que trois jours avant, il a dit aux grévistes: Continuez la grève, faites toutes les pressions nécessaires auprès des compagnies minières pour revendiquer vos droits, et ce soir il demande au gouvernement de présenter une loi d'exception pour forcer le retour au travail des débardeurs.

Je pense que c'est jouer sur les sentiments des gens, et j'espère que le même député aura à se rétracter sur les réseaux de radio de ma région et dira aux grévistes de l'amiante: Je vous ai menti en vous disant que je vous appuyais au sujet de la grève de l'amiante, et j'ai demandé à la Chambre, trois jours après, de présenter une loi d'exception afin de forcer le retour des débardeurs au travail.

Si dans les cinq grèves que nous avons eues dans un an le gouvernement avait fait des lois pour forcer le retour au travail des grévistes, il aurait alors fallu songer sérieusement à retirer le droit de grève aux travailleurs ou aux syndiqués. Mais comme le gouvernement n'est pas anti-syndicaliste, nous faisons confiance aux syndicats et nous faisons confiance actuellement aux gens qui négocient pour en venir à un règlement équitable pour le bien de tous.

Madame le président, en même temps, et je reprends ce que je disais tout à l'heure, on a surveillé la livraison de bétail sur pied dans les abattoirs du Québec, et je souligne cela, car certains députés ont insinué tout à l'heure que les abattoirs, actuellement, dans l'Est du Canada, ne fournissaient pas à l'abattage du bétail parce que les producteurs ne pouvaient pas s'approvisionner en grains de provende et que, apparemment, une grande partie de ceux-ci envoyaient leur bétail à l'abattage.

Madame le président, je dois dire que le ministre de l'Agriculture a encore surveillé le nombre d'abattages qui ont lieu dans les abattoirs et la situation est comparable à celle de l'an dernier.